



# COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

## Séance du Conseil Municipal Du 15 octobre 2014

### ORDRE DU JOUR :

2014D-0067 - décision modificative fonds de  
péréquation ressources 2014

2014D-0068 - décision modificative prêt court terme

2014D-0069 - courrier sous préfet RFF (réseau ferré  
de France)

2014D-0070 - rapport sur l'eau

2014D-0071 - droit de préemption

Questions diverses

- oOo-



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 octobre 2014

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

**MEMBRES PRÉSENTS :** BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Brigitte GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

**2014D-0067 DECISION MODIFICATIVE FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES  
2014**

Suite à la mise en place du fonds de péréquation des ressources pour l'année 2014, et conformément à l'arrêté N° 2014-225-0008 du 13 aout 2014 de la Préfecture de l'Isère, il convient de voter une Décision Modificative N°2 comme détaillée ci-dessous :

**Le Conseil après en avoir délibéré,  
APPROUVE la DM N°2.**

| Désignation                                    | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 61523 entretien de voie et réseaux           | 1 666.00 €                     |                                  |
| <b>TOTAL D 011 charge à caractères général</b> | <b>1 666.00 €</b>              | 1 666.00 €                       |
| D 73925 fonds péréq. Interco et commun.        |                                | 1 666.00 €                       |
| <b>TOTAL D 014 atténuations de produits</b>    |                                | <b>1 666.00 €</b>                |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 16 octobre 2014

Le Maire

Gérard BECT





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 octobre 2014

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

**MEMBRES PRÉSENTS :** BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude.

### MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Brigitte GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

### 2014D-0068 DECISION MODIFICATIVE prêt court terme

Monsieur le maire indique qu'il ya lieu d'intégrer au budget un prêt court terme (une année) de 55 000 €.

Il rappelle que celui-ci n'a pas été pris en compte lors du vote du Budget Primitif car la commune pensait contracter une ligne de crédit.

### Après échange,

le Conseil **ADOpte** la Décision Modificative N°3 telle que présentée ci-dessous :

| Désignation  | Budgété avant DM | Augmentation | Budget après DM |
|--|------------------|--------------|-----------------|
| Total des chapitres de dépenses d'inv mouvementés par la DM 16 | 99 000 €         | 55 000 €     | 154 000 €       |
| Remboursement d'emprunts 1641/16 24                            | 99 000 €         | 55 000 €     | 154 000 €       |
| Total des chapitres de recettes d'inv mouvementés par la DM 16 | 294 978 €        | 55 000 €     | 349 978 €       |
| Emprunts et dettes assimilés 1641/16 00                        | 294 978 €        | 55 000 €     | 349 978         |

| Total dépenses investissement | Total budgété avant DM | Augmentation de crédits | Total Budget après DM |
|-------------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------|
|                               | 799 091 €              | 55 000 €                | 854 091 €             |
| Total recettes investissement | Total budgété avant DM | Augmentation de crédits | Total Budget après DM |
|                               | 799 091 €              | 55 000 €                | 854 091 €             |

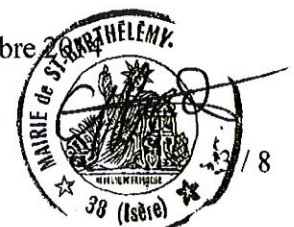
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 15 octobre

Le Maire

Gérard BECT







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 octobre 2014**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

**MEMBRES PRÉSENTS :** BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Brigitte GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

**2014D-0069 COURRIER SOUS PREFET RESEAU FERRE DE France( RFF)**

Monsieur le Maire, vice Président en charge de l'économie à la CCTB, fait part au Conseil de l'intention de la société RFF de fermer définitivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 la voie ferrée Beaurepaire/Saint Rambert d'Albon.

Il précise que cette liaison dessert essentiellement la coopérative La Dauphinoise pour le transport des céréales.

Il indique qu'un courrier a été envoyé au Sous Préfet afin d'organiser une table ronde avec tous les territoires, projets et acteurs de cette ligne pour envisager des solutions permettant la poursuite de l'exploitation.

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

**CONSIDERANT** l'importance de conserver la desserte ferroviaire pour le développement des activités économiques sur la zone du Champlard.

**SOUTIENT** la Communauté de Communes dans sa démarche

**DEMANDE** la poursuite de l'exploitation de cette voie

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 15 octobre 2014

Le Maire

Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 octobre 2014**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

**MEMBRES PRÉSENTS :** BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Brigitte GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

**2014D-0070 RAPPORT SUR L'EAU**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil les dispositions réglementaires relatives à la loi sur l'eau.

Il donne la parole à Monsieur Maurice JAILLOT, Président du syndicat des Eaux Beurepaire/St Barthélemy (SIE)

Monsieur JAILLOT présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dont la distribution est assurée par les installations du SIE.

**Le Conseil après avoir entendu cet exposé,**

**DECLARE** ne pas avoir à formuler de remarque sur le rapport présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 15 octobre 2014

Le Maire

Gérard BECT







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 octobre 2014**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Brigitte GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

**2014D-0071 DROIT DE PREEMPTION**

M Le Maire fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur la propriété

- Des consorts ARGOURD sise 638 route de Beaurepaire cadastrée AL 81, 141 et 142.

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de ne pas préempter.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 15 octobre 2014

Le Maire

Gérard BECT





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 octobre 2014

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

**MEMBRES PRÉSENTS :** BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Brigitte GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

### 2014D-0072 INDEMNITE COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu, suite à la mutation de M DECHAMPS, Receveur Municipal, de prendre une nouvelle délibération, afin d'allouer une indemnité de Conseil et de budget à son remplaçant M Didier MARCHAND.

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor public receveurs des collectivités locales ou des établissements publics locaux.

Le Conseil après échange,

**DECIDE** qu'aux termes des règlements en vigueur, l'indemnité de conseil est fixée à 100% du montant maximum de l'indemnité calculé par application du barème défini par l'article 4 à la moyenne des dépenses des trois dernières années.

**DIT** que cette indemnité est accordée à M Didier MARCHAND

Lui **ACCORDE** également l'indemnité de confection du budget fixée à 45.73 euros conformément à l'arrêté du 21 mars 1962.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 15 octobre 2014

Le Maire

Gérard BECT







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 octobre 2014**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Brigitte GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

**2014D-0073 SOUTIEN ENSEIGNEMENT MUSICAL DANS LES ECOLES**

M le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de Patrick DURAND Vice président de la CCT en charge de l'enseignement musical.

Il souhaite sensibiliser les Conseils municipaux sur la nécessité et l'importance de conserver l'enseignement musical au programme de l'Education Nationale.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Le Conseil Municipal,**

**SOUTIENT** cette démarche

**RÉAFIRME** son attachement à l'enseignement musical pratiqué durant le temps scolaire

**DIT** que la présente délibération sera transmise à l'inspectrice d'Académie Mme Dominique FIS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 15 octobre 2014

Le Maire

Gérard BECT

